

A.S.A. DE LA BAR SUPERIEURE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DELIBERATIONS N° 1-2020

Date de convocation : 13 février 2020

Date de réunion : 28 février 2020

Nombre de voix en exercice : 3 481

Nombre de voix présentes et représentées : 1 017

L'an DEUX MILLE VINGT, le vendredi 28 février à 14h30, se sont réunis en assemblée générale les membres de l'Association Syndicale Autorisée de La Bar Supérieure, légalement convoqués à la mairie de Authé.

Sous la présidence de Monsieur Claude DEBOURCES

Etaient présents :

Monsieur Jean-Michel DAUTRUCHE
Monsieur Claude DEBOURCES
Monsieur Gérard DEGLAIRE
Monsieur Éric DURMOIS
Monsieur Benoit FAILLON
Monsieur Pierre FRADCOURT
Monsieur Joël JURION
Madame Sylvie LEFORT
Monsieur Éric LINET
Monsieur Didier VARLET

Etaient excusés:

Monsieur Jérôme BESTEL

Madame Carole HUREL-GUILLOTEAU, agent administratif Chambre d'Agriculture - UDASA
Monsieur Adrien DEMAULJEAN, Conseiller Technique Chambre d'Agriculture - UDASA.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activités 2018-2019
- Renouvellement des syndicats (groupe 1)
- Point d'actualités
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes, la commune d'Authe pour la mise à disposition de la salle ainsi que les divers partenaires financiers et l'équipe de l'UDASA pour les services et l'accompagnement dont ils font part.

Il est constaté que le quorum n'est pas atteint.

Conformément à l'article 7 de nos statuts, une seconde assemblée sera organisée dans la demi-heure. Comme indiqué dans la convocation en cas de non quorum en première réunion une seconde sera organisée dans la demi-heure suivante. L'assemblée pourra alors délibérer valablement à la majorité des présents et représentés.

Monsieur DEBOURCES lève la séance à 14h35.

Le Président,

Claude DEBOURCES